



**UNIVERSITÉ
RENNES 2**

*Direction des Ressources
Immobilières*

Consultation n°2026-07

Remplacement des systèmes de sécurité incendie et installation de systèmes de sonorisation de sécurité Bâtiments L, S, D – Campus Villejean

Règlement de la Consultation (RC)

Date limite de remise des plis : **08/04/2026 à 12:00**

Marché public – Marché de travaux

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	3
1.1. ACHETEUR	3
1.2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION.....	3
1.3. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRAT.....	3
1.4. ALLOTISSEMENT ET STRUCTURE DE LA CONSULTATION.....	3
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	4
2.1. PROCEDURE DE PASSATION.....	4
2.2. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
2.3. DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
2.4. VISITE DES LIEUX OU CONSULTATION SUR PLACE DE DOCUMENTS.....	4
2.5. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.6. COMMUNICATION ET ECHANGES D'INFORMATIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE	4
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	5
3.1. REPONSE ET GROUPEMENT.....	5
3.2. MODIFICATION DU GROUPEMENT.....	5
3.3. VARIANTES.....	5
3.4. CONTENU DES PLIS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
3.5. MODALITES DE REMISE DES OFFRES.....	7
3.6. FERMETURE DE L'UNIVERSITE	7
3.7. REMISE DES OFFRES ELECTRONIQUES	7
3.8. MODALITES DE SIGNATURE.....	8
3.9. REGULARISATION DES PROPOSITIONS	8
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION	8
4.1. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS.....	8
4.2. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES.....	9
4.3. OFFRES ANORMALEMENT BASSES	10
4.4. NEGOCIATIONS	10
4.5. DOCUMENTS A PRODUIRE PAR L'ATTRIBUTAIRE.....	10
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	11
5.1. QUESTIONS	11
5.2. VOIES ET DELAIS DE RECOURS.....	11

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

1.1. ACHETEUR

Université Rennes 2
Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307
35043 RENNES Cedex
Courriel : achatsmarches@univ-rennes2.fr
SIRET : 19350937900015
Site internet : <https://www.univ-rennes2.fr/>

La personne en charge du dossier est : Pôle Commande Publique

1.2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Remplacement des Systèmes de Sécurité Incendie et installation de Systèmes de Sonorisation de Sécurité - Bâtiments L, S, D - Campus Villejean

Codes CPV	Libellés CPV
45233292-2	Installation de dispositifs de sécurité
45312100-8	Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'incendie
45343000-3	Travaux d'installation de dispositifs de prévention contre les incendies

1.3. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRAT

 Objet du contrat	Remplacement des Systèmes de Sécurité Incendie et installation de Systèmes de Sonorisation de Sécurité - Bâtiments L, S, D - Campus Villejean
 Acheteur	Université Rennes 2
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Campus Villejean
 Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
 Nature des prix	Prix forfaitaires

1.4. ALLOTISSEMENT ET STRUCTURE DE LA CONSULTATION

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : exécution des prestations techniquement plus difficile.

Elle est décomposée comme suit :

Type	Objet
TF	Tranche Ferme - Travaux bâtiment L
TO1	Tranche Optionnelle n°1 - Travaux bâtiment S

Type	Objet
TO2	Tranche Optionnelle n°2 - Travaux bâtiment D

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

2.1. PROCEDURE DE PASSATION

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

2.2. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

2.3. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), et ses annexes Tableaux de corrélation par bâtiments,
- les Plans,
- le Règlement de la Consultation (RC),
- l'Acte d'engagement (ATTRI),
- le Calendrier prévisionnel,
- les Décompositions du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
- l'Annexe 1 - Cadre de mémoire technique,
- le Formulaire DC4.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

2.4. VISITE DES LIEUX OU CONSULTATION SUR PLACE DE DOCUMENTS

En établissant leur offre, les candidats sont réputés avoir pris connaissance des sites et des conditions dans lesquelles ils devront exécuter les prestations.

La visite des lieux est obligatoire et pourra être commune à plusieurs candidats.

Afin de convenir de l'heure et date de visite, le candidat devrait contacter **au plus tard 48h** avant la visite :

- M. Joachim GARDIN : 06.80.93.46.81 – joachim.gardin@univ-rennes2.fr
- M. Thomas LEDUC : 06.80.93.46.79 – thomas.leduc@univ-rennes2.fr

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

2.5. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.6. COMMUNICATION ET ECHANGES D'INFORMATIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

3.1. REPONSE ET GROUPEMENT

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Si le marché est attribué à un groupement d'opérateurs économiques, qu'il soit conjoint ou solidaire, les membres doivent préciser, dans l'acte d'engagement ou dans une annexe, la répartition détaillée des missions, tâches et prestations confiées à chacun. Cette répartition doit permettre d'identifier clairement, pour chaque membre, la nature, l'étendue et les limites de son intervention, afin d'assurer la bonne exécution du marché et la responsabilité de chacun au regard de ses engagements.

Pour l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières, chaque membre du groupement présente dans le dossier de candidature une description distincte de ses moyens humains, matériels et techniques, de ses références et de sa situation financière. Ces informations ne doivent pas être présentées globalement pour le groupement dans son ensemble. L'acheteur public peut demander toute précision ou tout document complémentaire utile à la vérification de ces éléments.

Le mandataire du groupement veille à la cohérence et à la lisibilité de la répartition des missions, et la transmet à l'acheteur lors du dépôt de l'offre. Toute modification ultérieure devra faire l'objet d'un avenant préalablement approuvé par l'acheteur public.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

3.2. MODIFICATION DU GROUPEMENT

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

3.3. VARIANTES

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

3.4. CONTENU DES PLIS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration sur l'honneur	<i>Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Redressement judiciaire	<i>Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire</i>

Document	Descriptif
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Références travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
Capacité technique et professionnelle : minimas exigés	
Certificats ou équivalents	Le certificat APSAD I7, ou la preuve de la demande de certification en cours,
	Le certificat APSAD F7, ou la preuve de la demande de certification en cours,

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Cadre de Mémoire Technique	Cadre de Mémoire Technique dûment complété
Décompositions du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)	DPGF propre à chaque bâtiment, dûment complétées et transmises aux formats *.xls et *.pdf
Fiches techniques	Fiches techniques des matériels proposés
Devis détaillé	Devis détaillé du candidat, conforme aux DPGF
Planning prévisionnel	Planning prévisionnel d'exécution respectant les délais d'exécution indiqués à l'ATTRI

3.5. MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

3.6. FERMETURE DE L'UNIVERSITE

L'Université est fermée administrativement chaque année :

- deux semaines pendant les vacances de Noël,
- la dernière semaine du mois de juillet et les deux premières semaines du mois d'août.

3.7. REMISE DES OFFRES ELECTRONIQUES

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur. **Le profil acheteur PLACE limite la taille totale de la réponse à 1 Go maximum.**

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Conformément aux dispositions de l'article R2151-6 du CCP, le candidat doit adresser **son offre en une seule fois**. Si plusieurs enveloppes sont déposées sur le profil acheteur, **seule la dernière sera transmise pour analyse**. Il convient donc que le **dernier dépôt contienne l'intégralité des documents** qu'il est fait obligation de communiquer. **Ainsi, une candidature pour plusieurs lots ne doit être remise qu'en une seule enveloppe électronique.**

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, et comporter sur l'enveloppe :

- le numéro de la consultation,
- le numéro du lot le cas échéant,
- le nom du candidat,
- la mention : COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR.

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé sur rendez-vous pris en amont via l'adresse achatsmarches@univ-rennes2.fr. Les plis doivent être adressés à :

Université Rennes 2
DAFCO - Pôle Commande Publique
Place du Recteur Henri Le Moal
CS 24307
35043 RENNES

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à

contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

3.8. MODALITES DE SIGNATURE

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier et à le transmettre en signature originale par voie postale.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

- <https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>
- <https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

3.9. REGULARISATION DES PROPOSITIONS

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

4.1. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Garanties professionnelles et techniques	Garanties professionnelles et techniques

Critère et pondération	Descriptif
2. Garanties économiques et financières	Garanties économiques et financières

4.2. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Qualité technique (50 %)	Qualité technique appréciée au vu des éléments contenus dans le mémoire du candidat
- Modalités d'exécution des prestations en site occupé (15 pts)	Notamment gestion des points de vigilance des difficultés particulières, planning, organisation de la sous-traitance éventuelle
- Compatibilité / adéquation des matériels proposés avec l'équipement (10 pts)	Les fiches techniques des différents matériels et matériaux que le candidat prévoit dans son offre pour effectuer l'opération ainsi qu'un devis détaillant les prestations et en spécifiant les équipements proposés.
- Moyens humains et matériels (10 pts)	Qualification du ou des responsable et chef d'équipe. Personnel exécutant hors période et pendant les périodes de congés.
- Références (10 pts)	La liste des travaux exécutés dans le cas d'une installation similaire au cours des cinq dernières années, appuyée par des attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants
- Réduction des nuisances (5 pts)	Les dispositions prises pour minimiser la gêne et les nuisances dans le cadre du projet
2. Prix TTC (40 %)	Le critère sera calculé sur la base du montant proposé € TTC par le candidat suivant les DPGF
3. Prise en compte des aspects environnementaux (10 %)	Gestion des déchets : moyen de collecte, traitement et recyclage des emballages et matériaux. Politique environnementale : Réalisation d'un bilan carbone et plan d'action mené au sein de l'entreprise pour réduire ses émissions de GES.

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est notée : **Sur 100.**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

4.3. OFFRES ANORMALEMENT BASSES

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

4.4. NEGOCIATIONS

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit via le profil acheteur.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

4.5. DOCUMENTS A PRODUIRE PAR L'ATTRIBUTAIRE

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un **délai maximum de 5 jours ouvrés**, à compter de la réception de la notification d'attribution du marché et selon les articles R2144-1 à R2144-7 du CCP, les documents listés ci-dessous.

En cas de défaut de production de ces documents par l'attributaire initial, l'acheteur se réserve le droit de solliciter le candidat classé en deuxième position.

Document	Descriptif
Acte d'engagement (ATTRI) signé	Acte d'engagement dûment signé par la personne habilitée
Annexe(s) à l'acte d'engagement signée(s)	Annexe(s) à l'acte d'engagement dûment signée(s) par la personne habilitée
CCAP signé	CCAP dûment signé par la personne habilitée
Annexes au CCAP signées	Annexes au CCAP dûment signées par la personne habilitée
CCTP signé	CCTP dûment signé par la personne habilitée
Annexes au CCTP signées	Annexes au CCTP dûment signées par la personne habilitée
Cadre de Mémoire technique signé	Cadre de Mémoire technique dûment signé par la personne habilitée,
Calendrier prévisionnel signé	Calendrier prévisionnel dûment signé par la personne habilitée
Attestation assurance RC	Attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité
Attestation assurance décennale	Attestation d'assurance Décennale en cours de validité,
Attestation de lutte contre le travail dissimulé	Attestation sur l'honneur relative à la lutte contre le travail dissimulé,
Certificat congés payés	Certificat relatif aux cotisations congés payés-chômage intempéries
Certificat cotisation retraite et prévoyance	Certificat relatif aux cotisations retraite et prévoyance (Pro BTP)
Certificat de régularité fiscale	Attestation de moins de 6 mois délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales

Document	Descriptif
Certificat de régularité sociale	Attestation de moins de 6 mois délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Formulaire de contacts	Formulaire de contacts dûment complété,
Liste nominative des salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail en France datant de moins de 6 mois. Ou Déclaration sur l'honneur de non-emploi de travailleurs étrangers datant de moins de 6 mois
Pouvoir	Pouvoir de la personne habilitée à signer les documents,
RIB	Relevé d'Identité Bancaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5.1. QUESTIONS

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

5.2. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 Rennes Cedex
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@univ-rennes2.fr ou enfin, directement

auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)